

Réunion n°1 en 2024/25 avec le Rectorat sur le thème de l'École Inclusive du mercredi 11 septembre 2024 (13h30-15h30).

Sont présents dans la salle : l'IA-DAASEN HEP LES (madame Sandrine Ingremeau), la responsable SEI de support et d'appui aux PIAL (madame Emmanuelle Alba), l'IEN CT EI (monsieur Jean Devries), le nouvel IEN SEI Nord-Est (monsieur José Remondière), SGEN, SNES, SNUEP, FO, Résistance, SE, AD - le Secrétaire Général (monsieur Polard) assiste aussi à la réunion.

Sont présents en visio : SNUIPP, SNICS, SNE-CSEN.

Lexique :

IA-DAASEN HEP LES : inspectrice d'académie, directrice adjointe des services de l'éducation nationale en charge des collèges hors éducation prioritaire, des lycées et de l'enseignement supérieur

IEN CT EI : inspecteur de l'éducation nationale conseiller technique du recteur pour l'école inclusive

DEC : division des examens et concours

AESH : accompagnant des élèves en situation de handicap

ETP : équivalent temps plein

PIAL : pôle inclusif d'accompagnement localisé

PAS : pôle d'appui à la scolarité en expérimentation actuellement dans 4 départements (Aisne, Côte-d'Or, Eure-et-Loir, Var).

Calendrier : les dates définies pour les prochaines réunions sont le 20 novembre, le 5 février et le 2 avril pour l'instant.

Un tour de table est fait pour présenter les participants. Le SNE en profite pour évoquer les visites d'écoles effectuées depuis le 19 août : des situations très difficiles liées - entre autres - au manque de moyens humains comme tout le monde le sait et surtout en maternelle, des emplois du temps complexes où l'on voit parfois le collège s'accaparer les heures et les écoles recevoir les miettes. L'IA-DAASEN répond que cela se fait aussi dans l'autre sens et qu'on aboutit à un « équilibre ».

Elle déclare que la rentrée se passe mieux que celle de l'an dernier.

Mobilité : il y a eu 120 demandes de mutation mais seules 70 ont été honorées car il est difficile de d'équilibrer les Pials.

Démissions : on essaie de faire au mieux en attendant le recrutement de deux nouveaux coordonnateurs de Pials.

ETP : 110 ont été mis à disposition des Pials, cela a servi à recruter et à ajuster les quotités horaires.

PAS : on rappelle qu'il n'y a pas d'expérimentation ici, l'an prochain non plus. On attendra aussi le bilan des départements qui ont été choisis.

Emploi du temps des AESH : s'il y a une situation très précise il faut contacter le pilote et le coordonnateur. Si on met 2 aesh c'est aussi pour éviter des problèmes lorsqu'il y a une absence. Il n'est pas possible d'éviter les interdegrés avec les moyens dont on dispose.

Problématique des examens : un secrétaire ou un lecteur lors de l'épreuve ne peut pas être l'aesh qui a accompagné toute l'année. On pourrait inviter la DEC lors de la prochaine réunion.

ULIS : une notification individuelle est normalement incompatible avec ce dispositif (cela correspond à un besoin physiologique). Dans l'académie on compte 262 Ulis (142 en école, 99 en collège, 21 en lycée professionnel) où 40% des élèves ont une notification individuelle. Pourquoi ? Parce que l'Ulis et/ou l'Aesh représentent une alternative pour des enfants devant aller en médico-social ou médico-éducatif et qui attendent parfois plusieurs années (jusqu'à 8 ans).

Pause méridienne : la loi est nouvelle mais l'accompagnement existait déjà depuis plusieurs années. Il faut signer une convention avec les mairies. D'ici les vacances d'octobre on y verra plus clair car le rectorat doit recenser le nombre d'enfants concernés par commune. Dans tous les cas on doit privilégier le temps scolaire. Les personnels AESH vont recevoir un formulaire pour déclarer leur volonté de travailler sur le temps de pause méridienne. Il n'y a aucune obligation d'y répondre mais une fois le délai écoulé (25 septembre) on ne pourra pas revenir en arrière. Peut-être qu'il n'y aura pas tant de besoins que ça mais encore une fois il faut attendre le recensement.

Vade-mecum AESH : il sera envoyé en début de *semaine prochaine* aux écoles, aux établissements, aux Aesh. Quelques ajustements sont à faire.

Formation : madame Goudet-Trotet (IEN EI Nord-Ouest) est en charge de la formation obligatoire. L'académie va remplir un dossier très complexe pour obtenir des fonds européens dédiés à l'amélioration de la formation.

Sorties scolaires : sur la base du volontariat mais l'aesh ne peut pas être comptabilisé comme personnel d'encadrement. Il faut distinguer aussi les activités du quotidien scolaire (natation) et les activités exceptionnelles (sortie plage).

Les élèves prioritaires sont la cible en matière d'accompagnement.

Anthony Payet et Eva Dalery
Pour le SNE 974